

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2026.

Le cinq février deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente janvier deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Michel PICARD	à	M. Claude MATHON
Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Laura BELLOIS	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Franck GAILLOT	à	Mme Christine ROBERT
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
M. Daniel HEQUET
Mme Amandine MARTINEZ
M. Laurent BOULA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Christian DANDRIMONT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**039.02.2026 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Réception par le préfet : 11/02/2026
 Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 11 décembre 2025, et de créer et supprimer les postes liés :

- Des départs (mutation, retraite, démission,...)
- Des réorganisations de service

A créer	A supprimer	Observations
	1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur	Départ d'un agent en retraite et emploi de sa remplaçante précédemment créé.
1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire médiathèque sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire médiathèque sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Réussite au concours
1 emploi permanent à temps non complet 17h50/35h d'ATSEM sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint technique et du cadre d'emplois d'ATSEM		Complément d'ATSEM à temps partiel
1 emploi permanent à temps complet de directeur des ressources humaines sur tous les grades des cadres d'emploi de rédacteur et d'attaché	1 emploi permanent à temps complet de directeur des ressources humaines sur le grade d'attaché principal	Mutation d'un agent pouvant être remplacé par un grade différent
1 emploi permanent à temps complet de responsable vie associative et chargé(e) de projets sports/jeunesse sur les grades du cadre d'emploi de rédacteur, d'animateur et d'éducateur des APS		Poste créé temporairement pour permettre la continuité du service (A supprimer au départ de l'agent remplacé)
4 Créations	3 Suppressions	

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessus :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°285.12.2025 du 11 décembre 2025, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis **favorable à l'unanimité** du comité social territorial du 22 janvier 2026,

VU l'avis **favorable à l'unanimité** de la commission plénière du 26 janvier 2026.

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A LA MAJORITE, 1 abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » (M. Benseddik)**

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} mars 2026 :

- 1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire médiathèque sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 emploi permanent à temps non complet 17h50/35h d'ATSEM sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint technique et du cadre d'emplois d'ATSEM
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur des ressources humaines sur tous les grades des cadres d'emploi de rédacteur et d'attaché
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable vie associative et chargé(e) de projets sports/jeunesse sur les grades du cadre d'emploi de rédacteur, d'animateur et d'éducateur des APS

De supprimer au 1^{er} mars 2026 :

- 1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur des ressources humaines sur le grade d'attaché principal
- 1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire médiathèque sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 5 février 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE



ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

EMPLOIS FONCTIONNELS	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er mars 2026
						3,0
Directeur général des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur général adjoint des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur des services techniques	1,0	0,0	1,0			1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE				61,4	2,0	61,4
Attaché hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Attaché principal	5,0	0,0	5,0			4,0
Attaché	6,0	0,0	6,0			6,0
Rédacteur principal 1ère classe	3,0	0,0	3,0			4,0
Rédacteur principal 2ème classe	5,0	0,0	5,0			6,0
Rédacteur	8,0	0,0	8,0			7,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	15,0	0,0	15,0			15,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	11,0	0,0	11,0			11,0
Adjoint administratif	7,0	0,4	7,4			7,4
FILIERE TECHNIQUE				104,5	0,0	104,5
Ingénieur principal	2,0	0,0	2,0			2,0
Ingénieur	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Technicien	6,0	0,0	6,0			6,0
Agent de Maîtrise principal	6,0	0,0	6,0			6,0
Agent de Maîtrise	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint technique principal de 1ère classe	9,0	0,0	9,0			9,0
Adjoint technique principal de 2ème classe	15,0	0,0	15,0			15,0
Adjoint technique	55,0	1,5	56,5			56,5

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

FILIÈRE	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er mars 2026	
						21,5	1,0
Agent social	4,0	0,5	4,5				4,5
Agent social principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0				2,0
ATSEM principal de 1ère classe	6,0	0,0	6,0				6,0
ATSEM principal de 2ème classe	6,0	0,0	6,0				7,0
Assistant socio-éducatif	0,0	0,0	0,0				0,0
Educateur de jeunes enfants	1,0	0,0	1,0				1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2,0	0,0	2,0				2,0
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE				20,3	0,0	0,0	20,3
Infirmière de classe normale	0,0	0,0	0,0				0,0
Infirmière soins généraux hors classe	1,0	0,0	1,0				1,0
Infirmière de classe normale	2,0	0,0	2,0				2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	5,0	0,0	5,0				5,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	12,0	0,0	12,0				12,0
Assistantes maternelles	0,0	0,0	0,0				0,0
Médecin	0,0	0,3	0,3				0,3
Psychologue	0,0	0,0	0,0				0,0
FILIÈRE SPORTIVE				1,0	0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S	0,0	0,0	0,0				0,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	1,0	0,0	1,0				1,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe	0,0	0,0	0,0				0,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er mars 2026
FILIERE CULTURELLE						
Bibliothécaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	4,0	1,5	5,5			5,5
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0,0	3,75	3,75			3,75
Assistant d'enseignement artistique	1,0	0,5	1,5			1,5
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0	1,0		2,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0		1,0	0,0
Adjoint du patrimoine	1,0	0,0	1,0			1,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur principal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur	6,0	0,0	6,0			6,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0	3,0		3,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	37,0	0,9	37,9			37,9

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au
						1er mars 2026
FILIERE POLICE			7,0	0,0	0,0	7,0
Chef de service de police municipale principale de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale principale de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	5,0	0,0	5,0			5,0
Gardien-brigadier de police	1,0	0,0	1,0			1,0
EMPLOIS NON CITES			9,1	0,0	0,0	9,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0	0,1	0,1			0,1
Emploi avenir	1,0	0,0	1,0			1,0
Contrat d'apprentissage	7,0	0,0	7,0			7,0
Collaborateur de cabinet	1,0	0,0	1,0			1,0
[...]						
TOTAL GENERAL	284,0	19,7	303,67	4,0	3,0	304,67